



Ville de MOULINS-ENGILBERT

40 rue des fossés 58290

Tél : 03.86.84.21.48

Mail : mairie-moulins-engilbert@orange.fr



Le 29 mai deux mille vingt-quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Serge DUCREUZOT, Maire, salle du conseil.

PRESENTS : M. Jérôme DUBREU, M. André LARGE, Mme Mélanie CHALUMEAU, Mme Elisabeth JOSSE, Mme Monique GUIRY, Mme Marie-Claire RANVIER, M. Jean-Paul LAMBOURG, M. Pierre BROSSARD, M. Joël HISLEN, Mme Cécile GERBEAULT, M. Philippe DUCHEMIN, Mme Barbara NOVAK, M. Alban BEAUZON,

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Angélique FAURE

Monsieur André LARGE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté avec quelques modifications à l'unanimité des votants.

I. Instauration Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat suite validation par Comité Social Territorial du 05/04/2024 et commission du personnel du 07/03/2024 (Délibération 2024-014)

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, d'un montant forfaitaire, vise à soutenir les agents publics face à l'inflation et peut être versée aux agents éligibles à compter du mois d'octobre 2023.

Cette prime de pouvoir d'achat vient compléter les mesures générales de revalorisation des rémunérations dont la mise en œuvre est intervenue à compter du 1^{er} juillet 2023.

La commission du personnel réunie le 07/03/2024 a décidé d'attribuer les montants suivants :

Rémunération brute perçue Du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant forfaitaire de La prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 € 10 agents concernés
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 € 2 agents concernés

Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 € 2 agents concernés
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 € 1 agent concerné
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 € 1 agent concerné

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

II. Autoriser le Maire à intégrer les « mains courantes » du terrain de foot afin d'obtenir une subvention de 20% sur l'ensemble du projet par le SDJES, ainsi qu'une subvention supplémentaire par le FAFA (**Délibération 2024-013**)

Des devis ont été demandés à trois entreprises, une seule a répondu.
Jean-Paul LAMBOURG demande si les 20% sont sur la totalité du projet ?
Jérôme DUBREU lui répond que oui.
Les vestiaires du foot devraient être subventionnés entre 64 et 80 %.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches.

III- Validation Avant-Projet-Définitif (APD) Place Lafayette (**Délibération 2024-015**)

Par délibération n°2023-031 en date du 26 juillet 2023, le conseil municipal a désigné le cabinet d'architecture " RAYMOND KNEIPER" comme maître d'œuvre du projet de réhabilitation de la Place Lafayette.

Après de nombreux échanges avec les élus, le maître d'œuvre a présenté l'Avant-Projet-Définitif.

Cette mission de maîtrise d'œuvre permet de déterminer les éléments de l'aménagement de la place tant en termes de circulation (voirie, stationnement) que d'aménagement paysagers de l'ouvrage, de définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques, d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux et de permettre l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre.

L'estimation des travaux est fixée à 420 000€ HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Deux places devant la boulangerie n'étaient pas souhaitées par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) mais les élus ont maintenu leur position.

Jean-Paul LAMBOURG demande pourquoi cette décision de l'ABF, il lui est répondu que l'architecte ne trouve pas la vision d'ensemble à son goût avec ces places.

Cécile GERBEAULT demande s'il reste des places de parking dans la rue du marché, oui il reste un trottoir et des places de parking.

Jean-Paul LAMBOURG demande quand les travaux commenceront : en fin d'année pour une durée d'environ 6 mois selon les conditions météorologiques.

Cécile GERBEAULT demande s'il reste encore des arbres : oui devant le Grenier Paysan, la CCBLM, la Caisse d'Epargne, la Boulangerie, le passage du Château (6 arbres).

IV- Délibération subvention C2R Place Lafayette (Délibération 2024-018)

L'objectif du **Contrat Rural en Région** est :

- de garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires.

- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement

Le contrat cible plusieurs éco-conditionnalisés et à partir du moment où le projet en cible deux, nous sommes éligibles à la subvention. Lors de la dernière réunion de chantier de la Place Lafayette, nous avons rencontré par visioconférence Madame BARAN, chargée d'instruction à la région du dispositif « Centralités Rurales en Région. ». Le projet lui a été projeté, et celle-ci nous a confirmé que celui-ci rentrait bien dans le dispositif.

Le projet étant de 504 000.00 € TTC, nous pouvons prétendre à une subvention de 250 000 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches.

V- Elagage des haies et bois en bordure de routes et chemins communaux

Les propriétaires riverains, dont arbres et haies sont plantés en bordure de voies communales et chemins ruraux, sont dans l'obligation de procéder à l'élagage des branches, ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber.

Il est important de se conformer à cette règle pour la sécurité de chacun. L'objectif consiste à prévenir la chute d'arbres et de branches sur les véhicules et personnes empruntant les voies de communication. Cela permet également une meilleure visibilité pour le voisinage et pour le réseau routier, d'éviter le dysfonctionnement des infrastructures, comme les lignes aériennes, téléphoniques et électriques, ou l'interruption d'une voie de circulation. Enfin, cela évite la dégradation des routes par les arbres, les branches et les racines qui avancent sur les voies.

Des courriers seront envoyés à tous les propriétaires ayant des haies et bois à élaguer.

Monsieur Le Maire a commencé de faire le tour de la commune, et d'envoyer quelques courriers mais il n'y a pas eu beaucoup de réactions.

Philippe DUCHEMIN dit que ce sont souvent les arbres à environ 10-15 mètres de la route qui tombent. Il dit que ce n'est pas facile et que s'il faut aller à 50 mètres dans le bois cela va devenir compliqué.

Monsieur Le Maire explique le problème rencontré par la SICAFOME le vendredi 3 mai, et dit que cela a été très compliqué de les faire dépanner. Aucun service de l'état n'a répondu, ni les propriétaires du réseau fibré (XP FIBRE).

S'il y avait eu un marché aucun paiement n'aurait pu se faire.

Monsieur Le Maire dit qu'il y a de nombreux endroits où la fibre est tombée à cause des arbres.

Cécile GERBEAULT dit que cela a été mal installé dès le départ et que les supports ne tiennent pas.

Monsieur Le Maire précise que la commune a également des parcelles à faire élaguer.

André LARGE dit que lorsqu'on explique, de nombreux propriétaires font le nécessaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'envoi de courrier et les démarches qui pourraient être nécessaires à la suite si les propriétaires ne font pas le nécessaire.

VI- Gérant bar de la piscine

Mme Edwige PREVOTAT ne souhaite pas renouveler la gestion du bar de la piscine pour la saison estivale 2024, aussi la commune a communiqué via son Facebook et son site internet, une offre pour rechercher un gérant.

Une offre est parvenue en mairie de Tom DELGADO.

Cécile GERBEAULT demande s'il viendra avec son camion et s'il investira dans une machine à glace italienne.

Monsieur Le Maire répond qu'il le recevra prochainement avec un ou plusieurs autres élus qui seraient intéressés.

Monsieur Le Maire ne sait pas si Tom DELGADO aura besoin d'une licence IV, aussi nous avons déjà envoyé un message à la mairie de Cercy-La-Tour pour savoir si leur licence serait toujours à louer.

Tout le conseil est d'accord pour dire que c'est plutôt une bonne chose pour Moulins-Engilbert.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

VII- Emplois divers

Quelques demandes d'emploi ont été reçues en mairie, trois jeunes sont pris pour la saison estivale au bassin aqua récréatif. Des employés de la mairie viendront en renfort.

Pour le musée, Corine sera la référente, mais d'autres personnels communaux viendront la remplacer lors de ses repos.

Une fiche de poste est en cours de création pour le poste de médiathécaire, quelques modifications seront apportées avant la publication de l'offre sur le site emploi-territorial.

Des agents partent en retraite dans les 3 années à venir, il va falloir envisager des recrutements qui seront en « tuilage » avec les futurs agents retraités.

VIII- Adhésion Commune de Saint-Honoré les Bains au SIAEP de la Dragne (**Délibération 2024-016**)

La commune de Saint Honoré les Bains est liée depuis plusieurs décennies au syndicat de la Dragne par une convention de vente d'eau en gros, la commune ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer la distribution d'eau potable aux abonnés communaux. Une réflexion a été engagée entre le SIAEP de la Dragne et la commune de Saint Honoré les Bains pour envisager les conditions de gestion de l'eau potable à brève échéance compte tenu de l'expiration de la convention de vente d'eau en gros, et à moyen terme compte tenu du transfert de la compétence eau potable des communes aux communautés de communes à compter du 1er janvier 2026, en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 « NOTRe ». Il a été évoqué le projet d'adhésion de la commune de Saint Honoré les Bains au SIAEP de la Dragne afin d'assurer la continuité territoriale du syndicat et renforcer la solidarité entre communes.

La commune de Saint Honoré les Bains a entériné son souhait d'adhérer au SIAEP de la Dragne par délibération adoptée à l'unanimité par le conseil municipal en date du 12 décembre 2023.

Le comité syndical, par délibération en date du 30 janvier 2024, à l'unanimité, a accepté la demande d'adhésion de la commune de Saint Honoré les Bains au SIAEP de la Dragne, à compter du 1er janvier 2025.

En application de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre d'un syndicat doit se prononcer sur la demande d'adhésion de nouvelles communes.

Le conseil municipal de chaque commune membre du SIAEP de la Dragne, doit donc se prononcer dans les trois mois qui suivent la présente notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du conseil municipal est réputée favorable.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saint Honoré Les Bains

IV – Questions diverses

Monsieur Le Maire fait part du courrier de Monsieur Serge BERNARD lui narrant le rôle très important de Gaston BLIN dans la Résistance. Il souligne qu'actuellement il y a une commémoration tous les ans de Gaston BLIN, mais Monsieur Serge BERNARD voudrait que l'on aille plus loin et que l'on commémore la date de sa mort.

Il voudrait également que soit replacée la plaque Gaston BLIN dans la rue.

Philippe DUCHEMIN dit qu'il y a déjà une journée de commémoration pour les résistants.

André LARGE rappelle que le Docteur GUDIN était également un ancien résistant.

Cécile GERBEAULT demande pourquoi fêter la mort, ce n'est pas une fête. Elle dit qu'il y a eu d'autres résistants pour lesquels on ne fait rien.

Le conseil municipal a également reçu une lettre des élèves de la classe de CM2 de l'école primaire de Moulins-Engilbert pour la participation de la commune à leur séjour à Baye.

Le conseil municipal remercie les élèves et les instituteurs qui ont organisé ce séjour.

Monsieur Le Maire fait part de la rencontre des artisans de Moulins-Engilbert au Bon Laboureur avec la commission des travaux. Ils sont venus nombreux.

Les projets de la commune leur ont été présentés, de façon à ce qu'ils puissent se préparer pour éventuellement répondre aux offres.

Les membres de la commission des travaux disent qu'il est très difficile de travailler avec des entreprises extérieures. Nous en faisons les frais en ce moment sur le marché de la bibliothèque.

Il est souligné que répondre aux dossiers de marché public est très contraignant pour les entreprises, mais nous ne pouvons pas nous soustraire aux règles de la commande publique.

Les travaux des trottoirs sont bien avancés. Les élus soulignent le travail consciencieux de l'entreprise ADN. Celle-ci doit d'ailleurs reprendre les travaux route du Bois de Chaume et aux Cours Marchands.

Jean-Paul LAMBOURG demande si nous avons des retours sur le projet du nouveau supermarché, il lui est répondu que le dossier de permis de construire est toujours en instruction auprès de Nièvre Ingénierie.

Joël HISLEN demande des volontaires pour le samedi 22 juin (Saint Jean)

Une journée nettoyage de rivière est prévue le 29 juin.

Séance levée à 22 h 12.